

Je souhaite rémunérer un service réalisé par des particulier

Par **kernings**, le 25/10/2006 à 09:34

Bonjour,

je souhaite connaître le statut des personnes, qui comme moi, propose de vendre leurs espaces pubs de leurs sites internet ? je suis un particulier, et les régies publicitaire me rémunère hors taxe ! est ce bien légal ?

J'espere que vous aurez une réponse à m'apporté.

Bien à vous.
Julien

Par **jeeecy**, le 25/10/2006 à 11:09

en tant que particulier il n'y a pas de seuils a respecter

il faut juste que vous precisiez dans votre declaration de revenus l montant des rentrées d'argent que vous avez au titre de la publicite sur votre site ;)

Par **Camille**, le 25/10/2006 à 13:44

Bonjour,

Petit rappel aussi : si vous étiez payé TTC, vous auriez à restituer la TVA au fisc...

Par **Camille**, le 25/10/2006 à 15:39

Re,

De toute façon, si vous voulez être tranquille, ce serait de consulter votre centre des impôts (même par téléphone dans un premier temps)(et, contrairement à certaines idées reçues, ne sont pas avares de conseils, en tout cas en ce qui concerne mon CDI). Sachez aussi que la DGI répond aussi à des questions par mail (site impots.gouv.fr).